

Image not found or type unknown



## liquidation de biens suite divorce

Par **gisleg**, le **19/01/2009** à **19:40**

J'ai acheté une maison avec mon ex épouse à un SCi en liquidation mon ex avit des parts dans cette sci. Pour obtenir un prêt nous avons dit que la sci avit un compte positif et que cela servirait d'apport(ce qui n'été pas le cas) la banque nous à toutefois accordé le prêt sans vérifier l'existence de l'apport. L'argent du prêt à servi à solder le prêt contracté par la SCI avant la liquidation de celle ci . Suite au divorce mon ex revendique cet apport et la moitié acquise avec le prêt soit les 3/4 de la valeur de la maison . Qu'elle moyen ai je de prouver que cet apport été fictif sachant que je ne peux demander les relevés de comptes de La SCI. Qui a autorité à les demander  
merci de votre réponse rapide